

Résolution 2361 adoptée le 28/01/2021 par le Conseil de l'Europe

La résolution 2361 adoptée le 28/01/2021 par le Conseil de l'Europe stipule en articles 7.3.1 et 7.3.2 que la vaccination ne devra PAS être obligatoire et que personne ne devra subir de pressions politiques, sociales ou autres, pour se faire vacciner, si il ou elle ne souhaite pas le faire personnellement L'article 7.3.2 stipule que personne ne devra être victime de discrimination pour ne pas avoir été vacciné, en raison des risques potentiels pour la santé ou pour ne pas vouloir se faire vacciner.

<https://stopcovid19.today/wp-content/uploads/2021/02/CSI-Definition-de-poste.pdf>

--